



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2026 **Conseil municipal du 12 novembre 2025**

Le présent rapport vise à fournir les principales informations préalables au vote du budget primitif de l'exercice 2026, sur le plan macro-économique et ensuite d'un point de vue rétrospectif et prospectif concernant les finances communales. Les orientations budgétaires seront détaillées dans une troisième partie.

Le budget primitif de l'exercice 2026 va être construit sous l'impulsion des choix et du travail des Commissions des finances du 17 octobre 2025, du 28 octobre 2025, de la Commission des finances et des travaux du 17 novembre 2025, du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme du 6 novembre 2025 et du Conseil municipal du 12 novembre 2025. Il est joint au présent rapport la prospective budgétaire.

I CONTEXTE GENERAL

A ce stade de la préparation budgétaire, le projet de loi de finances 2026 n'est pas adopté, mais plusieurs lignes directrices se dégagent. Il vise le triple objectif de financer les priorités stratégiques de la France, de préserver le modèle social et de restaurer des marges de manœuvres budgétaires.

Les hypothèses macro-économiques du projet reposent sur les fondamentaux suivants :

Faisant suite à une croissance de 1,1% en 2024, le Produit Intérieur Brut de la France devrait croître de 0,7 % sur l'année 2025, croissance freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée. Pour 2026, la croissance est envisagée à 1%.

Après un déficit constaté à 5,8% du PIB, l'Etat vise à contenir le déficit à 5,4 % du PIB en 2025 grâce à un pilotage resserré de la dépense publique, l'objectif étant de le ramener à -4,7% en 2026.

L'inflation est arrêtée à 1,8% en 2024 et est attendue à 1% en 2025 et s'établirait à +1,3 % en 2026.

Le ratio de dette rapporté au PIB est prévu à 117,9% en 2026 après une réalisation à 113,2 % en 2024 et une prévision de 115,9% en 2025.

Les collectivités territoriales seront associées à l'effort de redressement des comptes publics en contrepartie d'une réduction du poids des normes pesant sur leurs finances. Un effort de 4,7 milliards d'euros d'effort serait imposé aux collectivités.

Les premières orientations du Projet de Loi de Finances 2026 incluraient notamment :

- la réduction des crédits du fonds vert ("500 millions d'euros"),
- la baisse des moyens alloués aux agences de l'eau ("90 millions" d'euros) et à l'Agence nationale de l'habitat ("700 millions" d'euros),
- la hausse de trois points des cotisations dues par les employeurs territoriaux au régime de retraites des fonctionnaires territoriaux ("+ 1,4 milliard" d'euros) (deuxième année d'application sur les 4 programmées)
- la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) qui à l'origine devait être une avance remboursable et qui passe désormais de 1 à 2 milliards d'euros, devenant le Dilico 2.

La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) serait définitivement supprimée en 2028, avec deux ans d'anticipation sur la trajectoire définie par la dernière loi de finances pour 2025.

II ELEMENTS RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS

II.1 Eléments rétrospectifs

L'analyse rétrospective sur les 5 derniers exercices écoulés est détaillée comme suit :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Ressources fiscales propres	14 603 610 €	14 382 268 €	16 033 941 €	16 531 746 €	17 022 741 €
Ressources d'exploitation	2 575 508 €	1 895 020 €	3 514 819 €	2 925 155 €	3 758 687 €
Produits flexibles (sous-total)	17 179 118 €	16 277 287 €	19 548 759 €	19 456 901 €	20 781 428 €
Ressources institutionnelles	2 135 181 €	2 310 010 €	2 592 992 €	2 184 479 €	2 605 233 €
Fiscalité reversée	-553 293 €	-698 544 €	-549 020 €	-496 394 €	-544 536 €
Produits rigides (sous-total)	1 581 888 €	1 611 466 €	2 043 972 €	1 688 085 €	2 060 697 €
Production immobilisée	39 665 €	38 500 €	38 217 €	39 932 €	39 559 €
Produits de gestion (total)	18 800 672 €	17 927 253 €	21 630 949 €	21 184 917 €	22 881 685 €
Charges à caractère général	4 816 608 €	4 705 190 €	5 767 199 €	6 647 192 €	7 255 383 €
Charges nettes de personnel	5 461 558 €	5 742 080 €	5 938 967 €	5 983 116 €	6 056 524 €
Autres charges de gestion courante	2 702 904 €	3 005 861 €	2 973 177 €	3 283 388 €	3 697 396 €
Charges de gestion (total)	12 981 070 €	13 453 131 €	14 679 344 €	15 913 697 €	17 009 303 €
Excédent brut de fonctionnement	5 819 602 €	4 474 121 €	6 951 605 €	5 271 220 €	5 872 383 €
Solde résultat financier	-792 168 €	-746 488 €	-717 876 €	-694 738 €	-646 909 €
Solde résultat exceptionnel	1 619 197 €	1 910 €	-462 359 €	-125 442 €	30 021 €
CAF brute	6 646 631 €	3 729 543 €	5 771 370 €	4 451 040 €	5 255 495 €
Annuité en capital de la dette	1 194 486 €	1 228 213 €	1 257 323 €	1 279 294 €	1 309 601 €
CAF nette	5 452 145 €	2 501 330 €	4 514 047 €	3 171 746 €	3 945 894 €
Dette au 31/12	21 044 229 €	19 816 016 €	18 558 692 €	17 279 398 €	15 969 797 €
Capacité de désendettement/CAF brute	3,2	5,3	3,2	3,9	3,0
Encours de la dette / Recettes réelles	96%	104%	82,09%	71,98%	67,45%

La capacité de désendettement, calculée en nombre d'années, permet de déterminer le niveau d'endettement de la Commune. Il est rappelé que le seuil d'alerte de ce ratio se situe entre 10 et 12 ans avec un seuil critique à 15 ans.

La valeur pour l'exercice 2024 s'établit à 3 années. Cela signifie qu'en 3 ans, la Commune pourrait rembourser la totalité de sa dette en consacrant la totalité de son autofinancement au remboursement de la dette du budget principal.

Par ailleurs, en 2024, si la Commune avait consacré la totalité de ses recettes de fonctionnement au remboursement de sa dette en capital, il lui aurait fallu 8 mois pour solder sa dette du budget principal.

II.2 Eléments prospectifs

Il est rappelé qu'en raison d'une application du principe comptable de prudence, les dépenses sont sur-estimées et les recettes de fonctionnement sont sous-estimées au budget primitif, (BP) ce qui tend à minorer le montant du niveau de l'épargne nette qui au compte administratif est beaucoup plus importante :

En K€	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
Dépenses Réelles de Fonctionnement hors intérêts	19 277	19 175	19 321	19 375	19 428

Recettes Réelles de Fonctionnement	22 815	22 968	23 122	23 278	23 435
Epargne de gestion	3 538	3 794	3 801	3 903	4 007
Intérêts	561	508	454	402	351
Epargne Brute	2 978	3 286	3 347	3 500	3 657
Remboursement dette	1 352	1 394	1 339	1 285	1 333
Epargne nette	1 626	1 892	2 009	2 215	2 324

L'épargne de gestion est en croissance régulière sur la période 2026 – 2030. (+13,3 % entre 2026 et 2030).

L'annuité de remboursement de la dette étant décroissante sur la période, la croissance de l'épargne nette se voit alors renforcée avec une augmentation de 42,9% entre 2026 et 2030.

II.3 La dette

Par ailleurs, le tableau d'amortissement de la dette mis à jour sur la période 2014 – 2030 est défini comme suit :

Endettement pluriannuel – Budget principal – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	2 771 669,61 €	1 111 819,51 €	1 659 850,10 €	26 403 505,27 €
2015	2 694 759,51 €	1 058 488,02 €	1 636 271,49 €	24 743 655,17 €
2016	2 926 448,68 €	1 069 081,66 €	1 857 367,02 €	29 574 983,68 €
2017	2 843 834,44 €	995 018,61 €	1 848 815,83 €	27 717 616,66 €
2018	2 723 880,69 €	930 847,06 €	1 793 033,63 €	25 868 800,83 €
2019	2 705 455,61 €	868 403,07 €	1 837 052,54 €	24 075 767,20 €
2020	1 995 386,89 €	800 900,91 €	1 194 485,98 €	22 238 714,66 €
2021	1 982 080,62 €	753 867,48 €	1 228 213,14 €	21 044 228,68 €
2022	1 977 063,71 €	719 740,26 €	1 257 323,45 €	19 816 015,54 €
2023	1 985 108,45 €	705 814,35 €	1 279 294,10 €	18 558 692,09 €
2024	1 986 995,87 €	677 394,48 €	1 309 601,39 €	17 279 397,99 €
2025	1 972 608,13 €	619 747,78 €	1 352 860,35 €	15 969 796,60 €
2026	1 912 413,35 €	560 599,63 €	1 351 813,72 €	14 616 936,25 €
2027	1 901 933,84 €	507 627,18 €	1 394 306,66 €	13 265 122,53 €
2028	1 792 346,80 €	453 749,59 €	1 338 597,21 €	11 870 815,87 €
2029	1 687 136,42 €	402 371,03 €	1 284 765,39 €	10 532 218,66 €

2030	1 683 1451,10 €	350 555,97 €	1 332 895,13 €	9 247 453,27 €
------	-----------------	--------------	----------------	----------------

L'effort de désendettement engagé depuis 2016 sur le budget principal se poursuit. Le recours à l'emprunt n'ayant pas été mis en œuvre depuis cette date. Il pourra être envisagé pour le financement d'opérations de rénovation de logements destinés à la location à vocation saisonnière ou sociale.

Le capital restant dû a diminué de 14 958 047,43 € entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2026, soit de plus de la moitié avec une baisse de 50,6%.

Il est joint le profil de la dette du budget de l'eau sur la période 2014-2030 intégrant l'emprunt de 878 000 € encaissé en 2025 au titre des restes à réaliser 2024 :

Endettement pluriannuel – Budget annexe de l'eau – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	93 902,58 €	39 758,44 €	54 144,14 €	850 832,66 €
2015	94 341,10 €	37 749,56 €	56 591,54 €	866 688,52 €
2016	149 737,19 €	50 401,36 €	99 335,83 €	1 825 096,98 €
2017	188 457,34 €	56 396,60 €	132 060,74 €	2 385 761,15 €
2018	186 839,85 €	52 654,88 €	134 184,97 €	2 253 700,41 €
2019	185 273,85 €	48 914,73 €	136 359,12 €	2 119 515,44 €
2020	183 707,85 €	45 119,73 €	138 588,12 €	1 983 156,32 €
2021	181 038,19 €	39 308,27 €	141 729,92 €	1 844 568,20 €
2022	179 509,57 €	35 569,72 €	143 939,85 €	1 702 838,28 €
2023	232 864,58 €	54 481,49 €	178 383,09 €	2 403 398,43 €
2024	239 268,78 €	62 773,51 €	176 495,27 €	2 225 015,34 €
2025	291 752,19 €	77 828,68 €	213 923,51 €	2 048 520,07 €
2026	290 797,09 €	74 068,29 €	216 728,80 €	2 712 596,56 €
2027	280 479,47 €	67 356,73 €	213 122,74 €	2 495 867,76 €
2028	269 968,72 €	60 715,81 €	209 252,91 €	2 282 745,02 €
2029	236 255,51 €	54 314,86 €	181 940,65 €	2 073 492,11 €
2030	229 723,80 €	49 455,88 €	180 267,92 €	1 891 551,46 €

La dette du budget de l'assainissement est détaillée comme suit sur la période 2014-2030 :

Endettement pluriannuel – Budget annexe de l'assainissement – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	116 826,22 €	40 509,60 €	76 316,62 €	1 079 652,85 €
2015	119 448,42 €	38 699,94 €	80 748,48 €	1 113 336,23 €
2016	118 996,84 €	36 121,82 €	82 875,02 €	1 032 587,75 €
2017	118 737,29 €	33 651,96 €	85 085,33 €	949 712,73 €
2018	118 539,51 €	31 117,89 €	87 421,62 €	864 627,40 €
2019	118 352,94 €	28 527,64 €	89 825,30 €	777 205,78 €
2020	101 019,28 €	25 856,92 €	75 162,36 €	687 380,48 €
2021	95 135,05 €	23 090,12 €	72 044,93 €	612 218,12 €
2022	95 073,02 €	20 388,57 €	74 684,45 €	540 173,19 €
2023	96 029,88 €	19 305,21 €	76 724,67 €	465 488,74 €
2024	96 121,82 €	16 490,04 €	79 631,78 €	388 764,07 €
2025	95 478,43 €	12 302,08 €	83 176,35 €	309 132,29 €
2026	79 794,05 €	8 568,09 €	71 225,97 €	225 955,94 €
2027	57 688,05 €	5 856,74 €	51 831,31 €	154 729,97 €

2028	31 249,62 €	3 599,91 €	27 649,71 €	102 898,66 €
2029	27 719,59 €	2 487,89 €	25 231,70 €	75 248,95 €
2030	19 717,28 €	1 630,46 €	18 086,82 €	50 017,25 €

Concernant la nature de la dette du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, il est rappelé que tous les emprunts sont classés dans la catégorie de risque minimal A1 selon la charte Gissler mesurant le risque structure et indice des emprunts et classant les emprunts en différentes catégories du moins élevé (A et 1), au plus risqué (E et 5).

En d'autre terme, la Commune ne possède aucun emprunt dit toxique dans son encours susceptible de menacer la situation financière de la Commune.

III ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1 Politique fiscale et tarifaire

La municipalité s'inscrit dans une politique fiscale de baisse continue des taux d'imposition. Il est rappelé que les taux d'imposition des trois taxes directes locales et de la Contribution Foncière des Entreprises ont été abaissés durant l'actuel mandat chaque année du montant de l'augmentation des bases prévisionnelles dans la limite de 1%.

Il est joint le tableau des différents taux d'imposition de 2020 à 2025 pour les 10 communes de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc qui retrace la baisse des taux sur la Commune de Saint-Gervais :

Taxe Habitation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
COMBLOUX	22,94 %	22,94 %	22,94 %	22,94 %	22,94 %	22,94 %
LES CONTAMINES	22,32 %	22,32 %	22,32 %	22,99 %	22,99 %	22,99 %
CORDON	19,61 %	19,61 %	19,61 %	19,61 %	19,61 %	19,61 %
DEMI-QUARTIER	14,77 %	14,77 %	14,77 %	14,77 %	14,77 %	14,77 %
DOMANCY	16,84 %	16,84 %	16,84 %	17,34 %	17,34 %	17,34 %
MEGEVE	25,77 %	25,77 %	25,77 %	25,77 %	25,77 %	25,77 %
PASSY	19,13 %	19,13 %	19,13 %	19,13 %	19,13 %	19,13 %
PRAZ SUR ARLY	21,19 %	21,19 %	21,19 %	22,25 %	22,25 %	22,25 %
SAINT GERVAIS	20,10 %	20,10 %	20,10 %	19,90 %	19,70 %	19,50 %
SALLANCHES	19,69 %	19,69 %	19,69 %	19,69 %	19,69 %	19,69 %

(taux figé entre 2020 et 2022)

Foncier Bâti	2020	2021	2022	2023	2024	2025
COMBLOUX	33,33 %	33,42 %	33,42 %	33,42 %	33,42 %	33,42 %
LES CONTAMINES	26,61 %	26,61 %	26,61 %	27,41 %	27,41 %	27,41 %
CORDON	26,57 %	26,57 %	26,57 %	26,57 %	26,57 %	26,57 %
DEMI-QUARTIER	20,78 %	20,78 %	20,78 %	20,78 %	20,78 %	20,78 %
DOMANCY	25,83 %	26,09 %	26,48 %	27,27 %	27,27 %	27,27 %
MEGEVE	32,39 %	32,29 %	32,29 %	32,39 %	32,39 %	32,39 %
PASSY	29,48 %	29,48 %	30,95 %	30,95 %	30,95 %	30,95 %
PRAZ SUR ARLY	29,04 %	29,04 %	29,04 %	30,49 %	30,49 %	30,49 %
SAINT GERVAIS	29,57 %	29,51 %	29,21 %	28,92 %	28,63 %	28,34 %
SALLANCHES	25,58 %	25,58 %	25,58 %	25,58 %	25,58 %	25,58 %

Foncier Non Bâti	2020	2021	2022	2023	2024	2025
COMBLOUX	103,92 %	103,92 %	103,92 %	103,92 %	103,92 %	103,92 %
LES CONTAMINES	110,30 %	110,30 %	110,30 %	113,61 %	113,61 %	113,61 %
CORDON	108,50 %	108,50 %	108,50 %	108,50 %	108,50 %	108,50 %
DEMI-QUARTIER	40,06 %	40,06 %	40,06 %	40,06 %	40,06 %	40,06 %
DOMANCY	108,65 %	109,74 %	111,38 %	114,71 %	114,71 %	114,71 %
MEGEVE	75,30 %	75,30 %	75,30 %	75,30 %	75,30 %	75,30 %
PASSY	55,94 %	55,94 %	58,21 %	58,21 %	58,21 %	58,21 %
PRAZ SUR ARLY	130,30 %	130,30 %	130,30 %	136,81 %	136,81 %	136,81 %
SAINT GERVAIS	43,44 %	43,35 %	42,92 %	42,49 %	42,07 %	41,65 %
SALLANCHES	59,11 %	59,11 %	59,11 %	59,11 %	59,11 %	59,11 %

Contribution Foncières des Entreprises	2020	2021	2022	2023	2024	2025
COMBLOUX	30,82 %	30,82 %	30,82 %	30,82 %	30,82 %	30,82 %
LES CONTAMINES	26,24 %	26,24 %	26,24 %	27,03 %	27,03 %	27,03 %
CORDON	23,29 %	23,29 %	23,29 %	23,29 %	23,29 %	23,29 %
DEMI-QUARTIER	19,03 %	19,03 %	19,03 %	19,03 %	19,03 %	19,03 %
DOMANCY	25,61 %	25,87 %	26,26 %	27,05 %	27,05 %	27,05 %
MEGEVE	31,28 %	31,28 %	31,28 %	31,28 %	31,28 %	31,28 %
PASSY	24,93 %	24,93 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %
PRAZ SUR ARLY	28,19 %	28,19 %	28,19 %	29,60 %	29,60 %	29,60 %
SAINT GERVAIS	24,32 %	24,27 %	24,03 %	23,79 %	23,55 %	23,31 %
SALLANCHES	23,32 %	23,32 %	23,32 %	23,32 %	23,32 %	23,32 %

Il est par ailleurs précisé que la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires n'a pas été mise en œuvre sur la Commune.

Il est rappelé que le produit en 2025 issu de la fiscalité directe locale s'établit à la somme de 14 369 1469 €, à comparer avec le montant de 14 131 049 € en 2024.

Concernant les tarifs de l'exercice 2026, la commission des finances du 17 novembre 2025 a prévu de statuer sur les tarifs de l'exercice prochain.

III.2 Les masses budgétaires prévisionnelles

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT 2026

Les dépenses

Il est proposé de majorer en 2026 le poste des charges à caractère général hors énergie de 1% en 2026 pour être porté à 4 999 000 €, pour une prévision de budget primitif 2025 de 4 949 000 €

Concernant les charges d'électricité et de combustibles, il est proposé de reconduire l'enveloppe budgétaire 2024 de 1 591 000 €, compte tenu des informations disponibles à ce stade de préparation du budget sur une baisse éventuelle des tarifs correspondants et une hausse possible des taxes afférentes.

Concernant le chapitre des charges de personnel, il est proposé de majorer l'enveloppe prévue en 2025 de la somme de 93 000 € correspondant à la deuxième hausse prévue sur les 4 programmée par l'Etat pour les charges CNRACL, ce qui induit une enveloppe prévisionnelle de 6 587 000 €. Il est précisé que l'atterrissage des charges de personnel en 2025 est attendu à 6 410 000 €. Ce qui met en relief un effet Glissement Vieillesse Technicité modéré de 1,20%.

Concernant le chapitre des autres charges de gestion courante, l'enveloppe allouée pour les subventions aux associations (subvention de fonctionnement et subventions exceptionnelles) est envisagée à la somme de 684 000 €, soit la reconduction de l'enveloppe prévue aux budgets 2025.

La participation prévue à la régie de l'office de tourisme au budget primitif 2025 à la somme de 1 061 300 € est reconduite en 2026 et pourra être ré-examinée en 2026 lors de la reprise des résultats au budget primitif.

L'enveloppe complémentaire aux deux montants précédents est prévue en 2026 à la somme de 3 153 700 €, qui est obtenue à partir de celle prévue en 2025 qui intégrait l'indemnité de 500 000 € due à la Commune de Demi-Quartier majorée de la somme de 250 000 € correspondant à l'indemnité due en faveur de la SRMM et à la somme provisionnelle de 211 000 €, diminuée de la somme de 873 000 € correspondant à l'indemnité en 2025 versée au titre de l'ascenseur valléen.

Il convient de noter toutefois que l'indemnité prévue en 2025 pour 500 000 € à la Commune de demi-Quartier ne sera pas versée et pourra être retirée du budget par décision modificative n°3 sur l'exercice 2025.

Les charges financières sont inscrites en 2026 à 570 000 € en baisse à comparer avec l'enveloppe de 2025 de 630 000€.

Le chapitre des atténuations de produits comprend désormais deux composantes principales à savoir, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO).

Le FPIC prévu en 2025 à la somme de 624 073 € est ainsi reconduit en 2026 dans l'attente de la notification en fin d'année prochaine.

Le DILICO notifié en 2025 à la somme de 145 735 € est également reconduit en 2026, étant précisé que ce prélèvement initialement provisoire est reconduit par l'Etat pour l'année 2026 selon le projet de loi de finances 2026 en cours d'examen.

Les recettes

Le chapitre des produits et services est majoré de 8 000 € par rapport à 2025 et évalué à la somme 889 000 € comprenant l'augmentation prévue sur les recettes issues des prestations sportives et périscolaires. Ce chapitre intègre désormais le produit des secours sur pistes évalué à la somme de 262 000 €.

Globalement, le chapitre des impôts et taxes est prévu en 2026 à 15 968 400 €.

Le montant attendu en 2026 est déterminé à partir de la prévision 2025 en tenant compte notamment des modifications à intervenir sur le produit des impôts (+126 000 €), la majoration de la prévision des droits de mutations (150 000 €), le montant complémentaire de 39 000 € attendu pour la taxe d'électricité et la majoration de 50 000 € du produit des jeux au casino

La détermination du produit des impôts pour l'exercice 2026 s'appuie sur les prévisions de l'exercice 2025 intégrant notamment la revalorisation minimale de 2% des bases d'imposition qui génère, en dépit d'une

baisse prévisionnelle des taux d'imposition dans la limite de 1%, un montant complémentaire de 51 000 € pour le produit de la Taxe d'Habitation et de 75 000 € pour celui du Foncier Bâti.

Les prévisions prudentielles sur les postes respectivement des droits de mutation et des produits des jeux sont évalués aux sommes moyennes prudentielles de 550 000 € et 400 000 € correspondant à l'hypothèse basse de prévision.

Concernant la taxe de remontées mécaniques, la prévision prudente de réalisation à 764 000 € est retenue pour le vote du budget en intégrant désormais depuis 2025 l'intégralité de la taxe sur le domaine Les Houches - Saint-Gervais revenant à la Commune de Saint-Gervais soit 50% de la taxe totale.

Une colonne « hypothèse haute » a été intégrée depuis 2023 à la présente prospective budgétaire. Les 3 recettes précédentes sont ré-évaluées à la hausse, ce qui permettrait de majorer l'épargne nette et en conséquence, sans nouvelles dépenses de fonctionnement, la capacité d'investissement de la somme de 1 037 000 € en 2026.

Concernant la redevance cosmétique, elle est envisagée à la somme de 125 000 € dans les 2 hypothèses de prévision.

Le chapitre des dotations et participations intégrant notamment la dotation forfaitaire est reconduit en 2026 sauf le montant du FCTVA perçu en fonctionnement qui pourra être inscrit dès sa notification en 2026, en notant que le projet de loi de finances 2026 prévoit de réduire le périmètre des dépenses de fonctionnement éligibles.

Le chapitre des autres produits de gestion courante se trouve majoré en 2026 en intégrant notamment la redevance, désormais fixe et non conditionnée aux résultats de l'exploitation du domaine skiable du Mont-d'Arbois, pour 1 000 000 €.

INVESTISSEMENT 2026

Le montant du remboursement du capital des emprunts figurant dans l'état de la dette s'établissant à 1 351 533,29 €, les crédits budgétaires prévisionnels sont arrondis à la somme de 1 360 000 € en 2025, en hausse par rapport à 2024 compte tenu du profil d'amortissement de la dette.

Il est proposé de retenir une enveloppe en section d'investissement en dépenses et en recettes de 2 630 K€.

Le plan pluriannuel des investissements déterminé à partir de la prospective pluriannuelle jointe en annexe présentée est défini comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030
Investissement courant	2 432	2 544	2 653	2 874	3 012
Maisons Rosset CP 26	168				
Subvention équipement	30	30	30	30	30
Total	2 630	2 574	2 683	2 904	3 042

Concernant les autorisations de programmes en cours, seule l'autorisation de programme liée la rénovation des Maisons Rosset nécessite l'inscription de crédits sur 2026.

Une ouverture de crédits à hauteur de 168 K€ est nécessaire dans le cadre de ladite l'autorisation de programme.

La commissions des finances/travaux du 17 novembre 2025 visera notamment à déterminer et individualiser les projets d’investissement dans la limite des enveloppes fixées.

Les recettes d’investissement prévisionnelles connues et anticipées à ce jour assurant ce financement sont détaillées comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030
F.C.T.V.A.	659	342	334	349	378
Taxe d’Aménagement, solde	200	200	200	200	200
C.A.F.	1 626	1 892	2 009	2 215	2 324
Excédents reportés	5	0	0	0	0
Subventions	140	140	140	140	140
Total	2 630	2 574	2 683	2 904	3 042

Il n’est pas envisagé actuellement de recourir à l’emprunt pour le financement des investissements pour le budget principal sur la période correspondante, excepté le financement d’opérations de logement.

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le volume d’investissements nouveaux pour le budget primitif de l’eau est arrêté à la somme de 500 000 €, étant précisé qu’il n y a pas de crédit de paiements ouvert sur l’exercice 2026.

Compte tenu de l’enveloppe de 878 767 € de crédits de paiement pour le budget de l’assainissement affectés au schéma directeur, le volume d’investissements nouveaux pour le budget primitif de l’assainissement est arrêté à la somme de 979 000 €.

Il est précisé que le budget annexe de l’assainissement intègre le service public de l’assainissement non collectif.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le budget prévu au budget primitif 2026 est envisagé identique à celui prévu en 2025 pour la somme de 1 062 000 €. Il pourra être abondé lors du budget supplémentaire lors de la reprise de résultat.

La participation communale est envisagée à la somme de 892 000 €. Une actualisation du prix pourra être intégrée au budget supplémentaire lors de la reprise du résultat antérieur.

BUDGET REGIE OFFICE DE TOURISME

La participation communale prévisionnelle à la régie s’établit en 2026 à la somme de 1 061 300 €, soit le montant identique à celui voté au budget primitif 2025. Une réduction de la participation de 200 000 € pourra être envisagée lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire en fonction du montant de la taxe de séjour constaté sur l’exercice 2025.